



VIA
WEALTH MANAGEMENT

15' pour ... comprendre le PER IN

Jeudi 5 novembre 2020



Sommaire

- Le **PER IN**, qu'est ce que c'est ?
- Quel est le mécanisme de **déduction** d'impôts qui lui est attaché ?
- **A qui** est-il destiné ?
- Quels intérêts je peux avoir à **rapatrier PERP et Madelin sur un PER IN** ?
- **VIA** en chiffres.
- Q&A.



Le PER IN, qu'est ce que c'est ?

Issu de la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises), le **PER** vise à simplifier l'épargne retraite.

Les produits d'épargne étaient trop **complexes**, trop **nombreux** (PERP, Madelin, PERCO, Art. 83...) **et pas suffisamment attractifs**.

Ils sont maintenant regroupés en trois produits :

- 1) Le **PER Individuel** (PERIN) : il a vocation à remplacer le PERP et le Madelin ;
- 2) le **PER Collectif** (PERCOL) : il correspond à l'épargne salariale et remplace les PERCO ;
- 3) Le **PER Catégoriel** (PERCAT) : c'est un dispositif d'entreprise qui succède à l'article 83.

Les deux effets de levier du PER IN

Le **PER IN** cumule deux effets de levier :

- Celui de la **capitalisation** dans le temps ;
- Celui de la **déduction** d'impôts.



Le PER IN, qu'est ce que c'est ?

Le **PER IN** est donc un produit d'épargne retraite qui a deux vies successives :

- 1) **La phase de déduction** : toutes les sommes versées viennent en déduction du revenu fiscal imposable.
- 1) **La phase de revenus** : à la retraite, le souscripteur peut au choix bénéficier d'une rente mensuelle et/ou d'un capital.



Le PER IN, qu'est ce que c'est ?

Lors de la phase de déduction :

Les sommes versées sur un PER IN viennent en **déduction des revenus imposables**, dans la limite d'un plafond global fixé pour chaque foyer fiscal.

Ce plafond est égal à 10 % des revenus professionnels nets de frais, avec une déduction maximale de 32 419 € par personne (*soit 10% de 8 fois le plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) pour les versements de 2020*).



PER IN et déduction d'impôts

	Déclar. 1	Déclar. 2
PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :		
Plafond total de 2018.....	14602	14519
Cotisations prises en compte pour 2019.....	320	349
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....	3542	3513
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 3603	+ 3574
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3653	+ 3638
Plafond calculé sur les revenus de 2019.....	+ 4052	+ 4052
Plafond pour les cotisations versées en 2020.....	= 14850	= 14777



PER IN et déduction d'impôts

Par exemple :

Le revenu de votre foyer fiscal est de 60 000€ par an.

Votre tranche marginale d'imposition est de 30%, **c'est à dire que tout ce que vous gagnez au-delà de 26 000€ est taxé à 30 %.**

Imaginons que vous versez 5 000€ par an sur votre PER IN.

Votre revenu fiscal taxable n'est plus de 60 000€ mais de 55 000€.

Comme sur cette tranche vous êtes taxé à 30%, par effet mécanique **vous réalisez une économie d'impôts de $30\% \times 5\,000 = 1\,500\text{€}$ par an.**

Sur une TMI à 41%, votre économie d'impôts serait de 2 050€.



Le PER IN, qu'est ce que c'est ?

Lors de la phase de revenus :

Les sommes versées sur un **PER IN** pourront être reversées sous forme de **rente viagère** ...

... Mais aussi sous la forme d'un **capital unique** ou de **revenus fractionnés** dans le temps.



A qui est-il destiné ?

Un produit d'épargne pour **tous** et à **tout âge**

Souscrit **jeune**, même avec une TMI faible, le **PER IN** permet de bénéficier d'un excellent **effet de capitalisation**.



1200€ investis à 25 ans généreront 6200€ de capital à la retraite.



A qui est-il destiné ?

Plus **âgé**, c'est essentiellement la **déduction fiscale** qui retiendra notre attention.

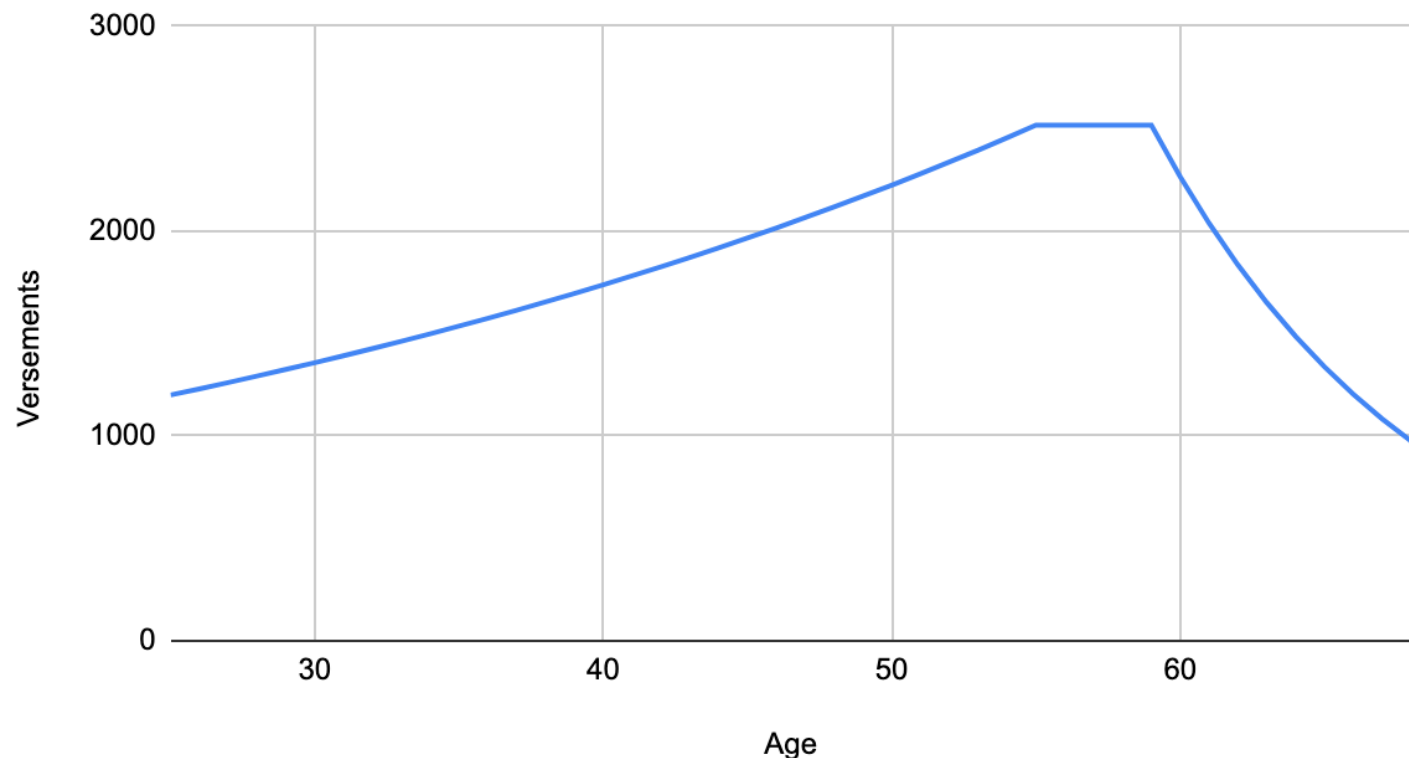
Dès les TMI à 30 %, l'avantage fiscal induit par la souscription du PER accentue l'intérêt du PER IN.

Il augmente de façon sensible **l'effet de levier**.



A qui est-il destiné ?

Versements par rapport à Age



Modularité des versements avec l'âge

Le PER IN est un produit accessible à tous et à tout âge.

Jeune ...

Je vais bénéficier du maximum d'effet de **capitalisation**.

En milieu de carrière je bénéficie du double effet de **la capitalisation et du levier fiscal**.

En fin de carrière c'est **le levier fiscal** qui retiendra notre attention.



A qui est-il destiné ?

Le **PER IN** est en effet le produit qui manquait à la constitution d'une **retraite complémentaire**.

Ce qui le rend attractif :

- ✓ Son effet de levier fiscal ;
- ✓ Son effet de capitalisation et la souplesse des produits de gestion ;
- ✓ Ses options de sortie anticipée ;
- ✓ La capacité de sortir du PER IN en capital au moment de la retraite.



Les intérêts de rapatrier PERP et Madelin sur un PER IN ?

1) Le PER IN bénéficie d'un cas de déblocage anticipé supplémentaire :

- Décès du conjoint ;
- Invalidité ;
- Expiration des droits aux allocations chômage ;
- Surendettement ;
- Cessation d'activité non-salarié

★ La nouveauté : Acquisition de la résidence principale.

Cette dernière condition offre un avantage substantiel, notamment pour une clientèle plus jeune.



Les intérêts de rapatrier PERP et Madelin sur un PER IN ?

2) Le PER IN est transférable à tout moment et offre la faculté de regrouper ses contrats :

- Le PER IN a cet avantage nouveau de pouvoir **regrouper** tous les anciens produits d'épargne retraite, individuels et collectifs, sous un même contrat unique.
- Le PER IN est **transférable** à tout moment. Si votre PERP ou Madelin est ouvert depuis plus de 10 ans, le transfert est gratuit, sinon, il entraîne des frais de transfert (5% max).

3) Des modalités de gestion sécurisantes (*gestion pilotée*) :

L'avantage de cette gestion est qu'elle permet des placements plus **dynamiques** lorsque vous êtes **loin de la retraite**, et une **sécurisation progressive** des investissements à mesure que **le départ en retraite approche**.



Les intérêts de rapatrier PERP et Madelin sur un PER IN ?

4) Avec le PER IN il est désormais possible de sortir en rente viagère ou en capital :

Au moment de la retraite, PERP et Madelin offraient seulement la possibilité de bénéficier d'une rente viagère, cette condition était beaucoup trop restrictive.

La possibilité de sortir du PER IN **en capital** est primordiale.



VIA en chiffres

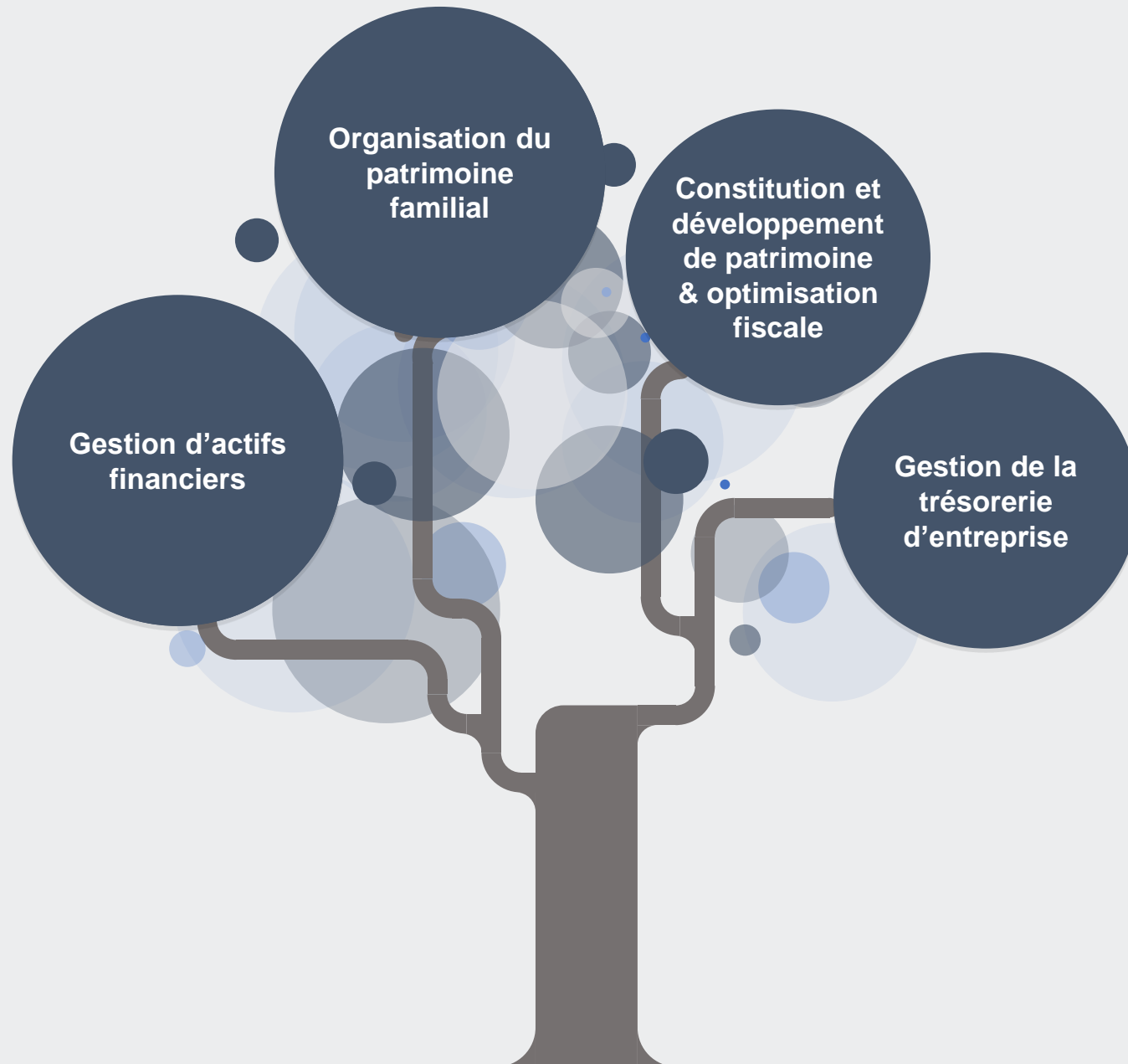


- Plus de **10 ans d'expérience**
- **40 conseillers**
- **1,500 clients** répartis dans **15 pays**
- Plus de **250 millions d'euros sous gestion**
- **Profil des associés** : Notaires, fiscalistes, banquiers privés, ingénieurs financiers

...



Nos métiers





Vos interlocuteurs



Stéphane Molère

Président

+33 6 82 72 15 90

s.molere@via-ap.com



Joseph Zelhof

Associé

+33 6 31 05 30 31

j.zelhof@via-ap.com